



Bulletin municipal

juillet 2008

Sommaire

P. 2, 3 et 4 :

Les dernières manifestations (brocante, judo, Sapeurs Pompiers, Olympiades, fête de la musique, remise des dictionnaires)

P. 5 et 6 :

Conseils et rappels législatifs
Entente sportive intercommunale
Marches

Éoliennes

P. 7 :

Manifestations culturelles au pôle communautaire de Clastres

Bibliothèque de Flavy

Composteurs de la C32S

Voyage du Siam du mercredi 6 août

P. 8 :

- Permanences des Maire et Adjointes
- Dates à retenir
- Nos joies et nos peines

ÉDITORIAL

C'est le mois de juillet. Le soleil est parfois au rendez-vous. Et certains d'entre vous sont déjà en vacances ; d'autres vont bientôt l'être.

Toute l'équipe du Conseil municipal vous souhaite à tous de
BONNES VACANCES.

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons quelques manifestations qui ont eu lieu dans notre village depuis le précédent numéro et nous vous informons des nouvelles qui auront lieu prochainement.

Diverses réclamations et plaintes ont été formulées et rapportées au sein des précédentes réunions du Conseil municipal. Nous voulons profiter de cette nouvelle édition du Bulletin municipal pour proposer quelques conseils et pour rappeler certaines règles à respecter : vivre ensemble suppose toujours en effet un minimum d'attention aux autres et le respect qui leur est dû. Le législateur a prévu des textes qui ont pour but de favoriser cette bonne entente. Nous vous invitons à les méditer.

(suite page 2)



ÉDITORIAL (suite)

Au cours de la réunion de la commission de l'environnement de la communauté de communes du canton de Saint-Simon à laquelle j'ai assisté, il a été dit que nous sommes parmi les plus performants dans le département quant au tri des déchets. Nous pouvons nous en féliciter. Continuons les efforts pour le rester.

On a noté également le succès que rencontrent les composteurs. Devant une forte demande, on a donc décidé de réaliser une deuxième vente qui va se mettre en place à partir du 19 juillet à des prix défiant toute concurrence (voir page 7).

Dans ce numéro, nous avons voulu mettre l'accent sur les manifestations culturelles de la Communauté de Communes. On entend en effet trop souvent dire qu'il ne se passe rien. Rien n'est plus faux, mais l'information manque peut-être. Ce bulletin espère y remédier. Les organisateurs, les artistes ou les guides de ces manifestations seront toujours ravis de voir un public nombreux venir les encourager.

Jean-François Fauquembergue

Brocante du 11 mai 2008



Ce dimanche 11 mai le vrombissement des véhicules avait cédé sa place au brouhaha discret des chineurs matinaux rue André Brûlé, où cuivres et autres bibelots métalliques reflétaient déjà les rayons du soleil. Du philatéliste à l'antiquaire, en passant par le « brocanteur » occasionnel, tous avaient pris le soin d'exposer leur bric-à-brac pour faire face au flot grandissant des badauds inondant bientôt la rue principale de Flavy. Les sapeurs pompiers aussi participèrent activement à cette journée estivale qui lorsqu'elle toucha à sa fin, raccompagna les promeneurs aux jambes lourdes, emportant avec eux toutes sortes d'objets qu'ils avaient dégotés et parfois même ... quelques coups de soleil ! Bientôt, brocanteurs et vendeurs d'un jour plièrent bagage pour laisser la circulation reprendre ses droits. Quelle belle journée ! Vivement l'année prochaine

M. Rosa

CLUB DE JUDO DE FLAVY





De gauche à droite, Stéphane Alvarez et Thomas Deruère
avec leur ceinture noire

Pour ce bulletin municipal, la commission affectée à la culture a choisi de mettre à l'honneur le club de judo du village, et ceci à juste titre : ce club, réunissant de nombreux adeptes (petits et grands) s'est particulièrement distingué cette année. En effet deux judokas se sont vus remettre la prestigieuse et honorable ceinture noire.

Tout d'abord le jeune Thomas Deruère, sacré également champion de l'Aisne dans la catégorie des moins de 73 kg, mais aussi le moins jeune Stéphane Alvarez (38 ans), reconverti au judo après de nombreuses années d'interruption.

Ces deux champions, et tous ceux qui s'apprêtent à suivre la même voie, évoluent sous l'égide d'un autre champion, Raymond Douchet (directeur de la base nautique de La Frette, entre autres), victorieux de la coupe régionale des entreprises ces trois dernières années.

Voilà donc un grand club dans une petite commune !

Bientôt de retour sur les tatamis, nous leur souhaitons à tous une bonne continuation pour la prochaine année ! Sportivement.

Michel Rosa

JOURNÉE AVENTURE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Le départ s'est effectué vers 9 h 30 du centre de secours pour un parcours pédestre d'environ 11 kms, passant par le Déroit bleu, le déroit d'Annois, Cugny, Annois (partie chemins de terre), pour rejoindre l'étang communal de Flavy. Quatre équipes de quatre personnes (JSP, SP et famille) se sont disputées pour arriver la première à l'étang.

Après le repas, elles sont passées, par roulements, aux activités prévues pour l'après-midi (tir à l'arc, chamboule-tout géant avec un ballon de football, tiré de corde et pont de singe au dessus de l'étang).

En fin de journée, nous avons remis des prix aux premiers de chaque exercice. Les parents des JSP sont venus les rechercher vers 17 h 30, après une journée riche en émotions.



Olympiades à CLASTRES

Jeudi 5 juin 2008

Les élèves des cycles 2 et 3 des écoles de GRUGIES – SAINT-SIMON – MONTESCOURT-LIZEROLLES – CLASTRES – VILLERS SAINT-CHRISTOPHE – SERAUCOURT-LE-GRAND et FLAVY-LE-MARTEL se sont rendus le jeudi 05 juin aux pieds des éoliennes à CLASTRES pour pratiquer différentes disciplines sportives : course, saut en longueur,

lancer de ballons, jeux d'opposition et Hand-ball, au titre des olympiades scolaires sous la direction de Richard GULZINSKI.

Les épreuves se sont déroulées sous un ciel clément toute la journée, encadrées par les professeurs et les parents d'élèves.

En fin d'après-midi tous jeunes sportifs ont reçu une médaille et se sont retrouvés autour d'un goûter convivial.

Nous souhaitons bonne chance à Richard GULZINSKI pour ses nouvelles fonctions sportives.

Mme Andrée DAS-TATIN



**Fête
de la
musique
Du 20 juin**



**Remise des
dictionnaires
aux élèves de CM 2**

le 26 juin

DES CONSEILS

DÉMARCHAGE À DOMICILE

En cas de démarchage à domicile, la plus grande prudence – surtout pour les personnes âgées – conseille de ne pas faire entrer chez vous les démarcheurs et de refuser leurs propositions. Quoi qu'il en soit, il ne faut jamais verser d'arrhes et la loi autorise la résiliation de toute commande dans les sept jours qui suivent.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE (OBUS ...)

Surtout ne pas les manipuler : risque d'explosion !

Ne pas ébruiter la découverte. Attirer les curieux, c'est multiplier les risques d'accident !

DES RAPPELS LÉGISLATIFS

LE BRUIT

Il est une des plus grandes causes de nuisance. Il est parfois inévitable – dans l'usage des outils à moteur ou électriques – mais cela ne signifie pas pour autant qu'il doit se produire n'importe quand ou avec une intensité excessive, comme c'est par exemple le cas de certaines mobylettes, quads ou motos.

Extrait de l'arrêté Préfectoral du 10 avril 2000 :

PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Article 1^{er} : Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit anormalement intense causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Article 7 : Les occupants de locaux, d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces lieux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces lieux.

Article 8 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 9 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Une autre cause de nuisance consiste à brûler les déchets végétaux, et parfois des produits polluants.

Brûler ces déchets est interdit comme le stipule l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental : « **Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ainsi que des déchets d'hydrocarbures et de produits dérivés de la pétrochimie (pneus, huile de moteur ..) est également interdit** ».

Pour rappel, les ordures ménagères sont classées suivant cinq grandes catégories:

1. Fines (inférieures à 20 mm) ;
2. Matières plus spécialement combustibles (chiffons, plastiques, os, bois ...)
3. Matières inertes (métaux, verres, porcelaines, faïence ...)
4. Matières plus spécialement fermentescibles (toute matière végétale putrescible, tout déchet de cuisine, fruits, légumes, viandes ...)
5. Papiers et cartons (combustibles et fermentescibles).

Il faut donc préférer déposer vos déchets à la déchetterie de Clastres ou, dans le cas des déchets végétaux, utiliser des composteurs qui vous fourniront un excellent compost pour vos jardins.

Pour ceux qui auraient des difficultés pour se rendre à la déchetterie de Clastres, un ramassage des végétaux sera organisé une fois par trimestre.

LE STATIONNEMENT DES VOITURES

Par principe les trottoirs sont réservés aux piétons. Il est inadmissible que ces derniers, notamment des parents avec des poussettes, doivent emprunter la chaussée pour contourner les véhicules qui occupent tout le trottoir.

Aussi, quand il n'y a pas d'aire de stationnement prévu, nous invitons les propriétaires de voiture à stationner le long du trottoir, comme c'est indiqué dans le Code de la Route, ou en partie sur le trottoir et en partie sur la chaussée en veillant à laisser une place largement suffisante pour qu'une poussette puisse passer (environ un mètre).

LA TAILLE DES ARBRES OU ARBUSTES

De même, pour permettre une circulation libre sur les trottoirs, les arbustes ou arbres qui débordent sur la voirie doivent être taillés à la limite de la propriété.

ARRÊTÉ MUNICIPAL INTERDISANT LA CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE

Extraits :

Le Maire de la Commune de FLAVY LE MARTEL ;

(...)

Considérant l'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et de cannettes d'aluminium dans certains endroits de la commune notamment dans certains lieux ouverts aux enfants ;

Considérant le danger que constituent ces débris pour la sécurité des piétons et des enfants;

Considérant que la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique donne lieu à des désordres et met en cause la sécurité et la santé, notamment des mineurs ;

Considérant que ces désordres constituent une menace pour la tranquillité publique ; Considérant les doléances des riverains ;

Considérant les interventions effectuées par les services de la Gendarmerie pour ces motifs ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures portant réglementation sur la consommation de boissons alcoolisées ;

Considérant qu'il y a lieu de prévenir ces désordres et d'empêcher que ces infractions soient commises sous l'emprise de boissons alcoolisées sur le domaine public ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La consommation de boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble des voies publiques et dans les espaces donnant accès aux voies publiques, ainsi que sur l'ensemble des jardins ou parcs publics de la commune, en dehors des terrasses de cafés et de restaurants et tous établissements dûment autorisés.

Article 2 : Des dérogations pourront être accordées lors de manifestations locales, culturelles, folkloriques, ou autres, l'organisateur de la manifestation devant obligatoirement présenter une demande écrite au Maire en indiquant le périmètre de la fête et des lieux de vente des boissons alcoolisées.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants poursuivis par la loi.

(...)

L'E.S.I. FLAVY SERAUCOURT

recherche pour la saison 2008/2009 :

- des joueurs seniors pour son équipe
A évoluant en 2^{ème} division

- des jeunes nés en 95/96 pour son
équipe de moins de 13 ans

- des jeunes nés en 93/94 pour son
équipe de moins de 15 ans

- des dirigeants pour encadrer et entraîner les équipes

contacts: 06 71 22 42 95

03 23 60 53 73

03 23 52 92 78

MARCHES DU 7 SEPTEMBRE 2008

Pour entretenir la forme à la rentrée de septembre, trois associations locales proposent deux marches le dimanche 7 septembre :

- la première pour les marcheurs adultes organisée par l'Association des Donneurs de sang bénévoles. Le départ est à 9 h place de la Mairie.
- la seconde pour les familles organisée par les associations « A vos cartables » et Familles Rurales. Le départ est à 10 h30 place de la Mairie.

Pour clôturer cette matinée dans la convivialité, un repas tiré du sac pourra être pris en commun avec tous les participants qui le désirent.

VISITE DU PARC D'ÉOLIENNES DE CLASTRES

Le vendredi 1er août 2008 à 14 h 30

Réservation obligatoire auprès de l'office du tourisme du saint Quentinois
03 23 67 05 00

ACTIVITÉS CULTURELLES DU PÔLE COMMUNAUTAIRE DE CLASTRES

Nous vous invitons à venir nombreux aux manifestations culturelles organisées par la Communauté de Communes du canton de Saint-Simon.

JOURNÉE DU PATRIMOINE DU 20 SEPTEMBRE 2008

Rendez-vous à 15 heures au musée de Vermand – Centre Culturel « Le Moulin », 2 rue de la Chaussée Romaine – pour une visite commentée du musée et de l'oppidum (enceinte militaire antique) de 15 h à 18 h.

Inscription au pôle communautaire (téléphone : 03 23 63 36 51) ou en mairie.

Le musée, installé dans les locaux de l'ancien moulin, invite à découvrir de nombreuses collections réparties en différents thèmes :

- archéologie, minéralogie, paléontologie, préhistoire (nécropole de la fin du IV^e siècle)
- art religieux
- métiers d'antan
- costume (uniformes de soldats, d'officiers et de civils de 1870 à nos jours).

THÉÂTRE

le samedi 27 septembre 2008
à 20 h 15

Les 7 jours de Simon Labrosse
pièce de Carole FRECHETTE (Québec)
par la Compagnie Chenevoy
Prix d'entrée : 5 euros

EXPOSITION DE PEINTURE ET DE BIJOUX

les samedi 18 et dimanche 19 octobre 2008

peinture de Christian HOET (artiste local)
bijoux de Sylvie ATTARD (artiste locale : Flavy-le-Martel)

à la salle Gilbert Levert du Pôle communautaire de Clastres.
Entrée gratuite

FESTIVAL MULTI'SON

Deux dates à retenir :

Le samedi 15 novembre 2008
Tom Little Bossa Nova
Prix d'entrée : 5 euros.

Le samedi 29 novembre 2008
Groupe Sax'Aisne de François Leblanc
(professeur à l'école de musique de la C32S)
Prix d'entrée : 5 euros.

ACTIVITÉS CULTURELLES

Nous vous rappelons que le pôle communautaire offre de nombreuses activités culturelles :

- musique : solfège, chants et instruments (piano, flûte, percussions, guitare, saxophone ...)
- danse
- danse de salon
- atelier de théâtre pour ados

À la petite salle polyvalente de Flavy,
la **bibliothèque** met gratuitement à votre disposition
de nombreux ouvrages.

Horaires : le mercredi de 16 h à 17 h 30
(sauf en juillet et août).

VENTE DES COMPOSTEURS AU PÔLE COMMUNAUTAIRE DE CLASTRES

Les composteurs de la C32S seront vendus à partir du 19 juillet au tarif suivant :

composteur 400 l plastique : ...18,50 euros
composteur 800 l plastique : ... 30,50 euros
composteur 400 l bois : 16,50 euros
composteur 800 l bois : 22,50 euros

Ces prix sont établis en déduisant du prix d'achat les subventions obtenues pour cette opération. Pour vous procurer un ou plusieurs composteurs, il suffit de contacter le pôle communautaire de Clastres (téléphone : 03 23 63 36 51 ; vous pouvez également consulter le site : www.c32s.fr).

L'ASSOCIATION DÉTENTE ET LOISIRS DU SIAM VOUS INVITE À PASSER UNE JOURNÉE AU CROTOY LE MERCREDI 6 AOÛT 2008

PRIX : 19 EUROS

- Possibilité de déjeuner au restaurant pour un supplément de 22 euros.
- Possibilité d'une promenade en baie de Somme pour un supplément de 7 euros ou de 8,50 euros suivant le nombre de participants.

PERMANENCES DES MAIRES ET ADJOINTS

(de 9 h 30 à 11 h)

Il n'y a pas de permanence du 15 juillet au 15 août

23 - 24 août : Andrée DAS-TATIN
30 - 31 août : Danielle LANCO
6 - 7 septembre : Annick NOIZET
13 - 14 septembre : Régis LEFEVRE
20 - 21 septembre : Éric VAN ISACKER
27 - 28 septembre : Permanence annulée (fête locale). Contacter Mme LANCO.
4 - 5 octobre : Patrick JULIEN
11 - 12 octobre : Andrée DAS-TATIN
18 - 19 octobre : Patrick JULIEN
25 - 26 octobre : Éric VAN ISACKER
1 - 2 novembre : Permanence annulée (férié). Contacter Mme LANCO.
8 - 9 novembre : Danielle LANCO
15 - 16 novembre : Annick NOIZET
22 - 23 novembre : Andrée DAS-TATIN
29 - 30 novembre : Régis LEFEVRE
6 - 7 décembre : Permanence annulée (Téléthon). Contacter Mme LANCO.
13 - 14 décembre : Annick NOIZET

NOS JOIES ET NOS PEINES

Naissances

12 mai 2008 : Evan RIOBE
21 mai 2008 : Eva LOUVIER
26 mai 2008 : Timotty DEHAUSSY
6 juin 2008 : Ruben BERTRAND
8 juin 2008 : Emma BECU--ISRAËL
9 juin 2008 : Clémence LECLERCQ

Mariages

10 mai 2008 : Aurélie DELIOT et
Julien TAISNE
28 juin 2008 : Betty CARETTE et
Robin CARETTE

Décès

8 mai 2008 : René RENAUDIN
26 mai 2008 : Louis VIMEUX
13 juin 2008 : Thérèse ROUSSEAUX ,
épouse BLANCHET
14 juin 2008 : Jean-Pierre SAINTOT
28 juin 2008 : Maria PAPIEZ ,
épouse WASIK

LES DATES À RETENIR

JUILLET

27 juillet : Kermesse de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

AOÛT

23 août : Loto Association d'Animation Communale

SEPTEMBRE

7 septembre : Randonnée pédestre - Ass. Donneurs de sang
bénévoles et Randonnée pédestre des familles - Ass « A vos car-
tables » et « Familles Rurales »
27/28 septembre : Fête Patronale

OCTOBRE

4 octobre : Concours de belote de l'Amicale du Personnel com-
munal
12 octobre : Randonnée pédestre - Ass. Donneurs de sang
bénévoles
15 octobre : Don du sang - Petite salle polyvalente
25 octobre : Repas Entente Sportive Intercommunale

NOVEMBRE

11 novembre : Armistice 1918
16 novembre : Randonnée pédestre - Ass. Donneurs de sang
bénévoles
22 novembre : Concours de belote de l'Amicale du Personnel
communal

DÉCEMBRE

5 décembre : Vente de sapin - Association « À Vos Cartables »
6 décembre : Téléthon
12 décembre : Loto Entente Sportive Intercommunale
13 décembre : Assemblée générale Boule Flavienne
13 décembre : Repas Sainte Barbe Sapeurs Pompiers
14 décembre : Arbre de Noël des Sapeurs Pompiers
19 décembre : Fête de Noël des écoles